



## **BULLETIN D'INFORMATION N°1 – Un projet éolien sur votre commune** *Autruy-sur-Juine et Pannecières*

Madame, Monsieur,

La société ERG Développement France étudie actuellement la possibilité de réaliser un parc éolien sur les communes d'Autruy-sur-Juine et Pannecières.

Pour rappel, ce projet a été initié par la société EPURON, rachetée en 2018 par le Groupe ERG. Devenue société-fille, elle a officiellement pris le nom d'ERG Développement France au 1<sup>er</sup> janvier 2020, tout en conservant ses salariés et son activité. Cette intégration à un groupe de dimension internationale et reconnu en matière d'exploitation d'énergie est d'ailleurs l'occasion pour nous d'assurer une présence sur toute la durée de vie de nos parcs : du développement au démantèlement.

Initié et soutenu par les deux communes depuis 2017, ce projet éolien fait écho aux objectifs de la transition énergétique française, au Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et s'inscrit aussi dans la stratégie « Territoires d'industrie du Nord Loiret » menée par la Communauté de communes du Pithivrais. Désormais, après plusieurs années d'analyses du territoire, nous pouvons affirmer que la faisabilité technique du projet est avérée. De nombreuses étapes restent encore à venir et nous avons souhaité vous les présenter au travers de cette lettre d'information.

Aujourd'hui le projet rentre dans une nouvelle phase, celle de l'étude de l'état initial. Cela signifie, une observation fine du territoire en matière d'aménagement, paysage, vent, faune, flore et ambiance sonore, réalisée par des bureaux d'études experts et indépendants.

À travers ce bulletin, nous souhaitons vous informer du développement de ce projet et vous apporter de la documentation en matière énergie éolienne.

En vous souhaitant une bonne lecture,

**Maxime FLORIOT**  
Chef de projet





## RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ENERGÉTIQUE

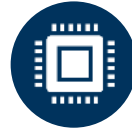
Depuis un siècle, nos besoins en énergie ont fortement augmenté, nous en consomons de plus en plus et l'énergie est devenue indispensable au quotidien :



Chauffage



Electricité



Electronique



Transport



Industrie

Pour répondre à nos besoins, nous utilisons des énergies dites « **conventionnelles** » : pétrole, charbon, gaz et nucléaire ; et des énergies dites « **renouvelables** » : hydraulique, éolien, solaire, bioénergies.

Les énergies renouvelables n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité et ne produisent pas de déchets. C'est la raison pour laquelle elles sont plébiscitées pour lutter contre le changement climatique et répondre à nos besoins en énergie. Elles sont également inépuisables.

Au contraire, les énergies conventionnelles émettent des polluants ou créent des déchets (gaz à effet de serre, particules fines, etc.). Cela a un impact sur notre environnement, notre santé, notre climat ; et ces ressources s'épuisent à mesure que nous les utilisons.

**La loi de transition énergétique pour la croissance verte**, promulguée le 18 août 2015, définit des objectifs communs pour réussir la transition, renforcer notre indépendance énergétique, préserver la santé et lutter contre le changement climatique :



**Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique** à 32 % de la consommation d'énergie en 2030. Cet objectif est couplé avec celui de décarboner la production d'électricité en fermant les quatre centrales à charbon encore en activité en France d'ici 2022.



**Réduire notre consommation d'énergie** en favorisant le développement de bâtiments à haute performance énergétique, en rénovant les bâtiments existants, et en nous tournant vers des modes de transports moins énergivores. La réduction de la consommation passe notamment par l'efficacité énergétique, clé de la réduction de nos impacts.



**Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40%** entre 1990 et 2030, entre autres en priorisant les modes de transport les moins polluants et en encourageant l'économie circulaire et le recyclage des matériaux. Cela va de pair avec l'objectif de diminuer notre consommation d'énergies fossiles de 30% à 40% d'ici 2030.

Les trois maîtres mots d'une transition réussie :  
**Sobriété - Efficacité - Renouvelable**



## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

### AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



#### UNE ÉNERGIE D'AVENIR :

- 7% de la consommation d'électricité française
- 0 émission de gaz à effet de serre pendant la production
- 12 mois seulement pour rentabiliser l'énergie consommée pendant leur fabrication
- 95% d'une éolienne est recyclable



#### UNE ÉNERGIE CRÉATRICE D'EMPLOIS :

- 18 400 emplois directs et indirects
- 2 000 emplois éoliens supplémentaires en 2019
- Plus de 1 000 entreprises actives en France
- 40 000 nouveaux emplois d'ici 2040



## POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN ICI ?

### UNE POLITIQUE LOCALE FAVORABLE

Le site d'implantation potentielle a été identifié dans le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comme l'un des secteurs disponibles pour l'implantation de parc éolien. Ces volontés locales sont aussi confirmées par la Région qui a mis en place l'année dernière la première COP\* régionale permettant de réfléchir à des actions concrètes pour répondre :

- aux objectifs nationaux et européens fixés à la suite de la COP 21 à Paris en 2015
- aux objectifs fixés dans le cadre du **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires\*\*** du Centre-Val de Loire.

### UN SITE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

La zone de projet identifiée dispose d'un très bon gisement en vent, avec une force, une régularité et une fréquence permettant l'installation d'un parc éolien.

Le site répond aussi à la réglementation en vigueur à savoir :

- Une distance aux habitations les plus proches d'au moins 500 mètre
- Une facilité d'accès au réseau électrique, et au site pour les travaux de maintenance
- En dehors de secteurs architecturaux ou paysagers importants
- En dehors de zones militaires ou zones de passage d'avions en basse altitude
- En dehors de zones de conservation de la biodiversité (exemple d'espèces menacées, etc.)

\*La Conférence des Parties est une démarche visant à enrayer le réchauffement climatique en mobilisant le plus grand nombre de personnes et organismes dans des actions concrètes.

\*\*Le SRADDET est un schéma régional de planification qui fixe les orientations en matière d'équilibre du territoire, de transports, de climat, de biodiversité ou encore de déchets à moyen (2025/2030) et long terme (2050).

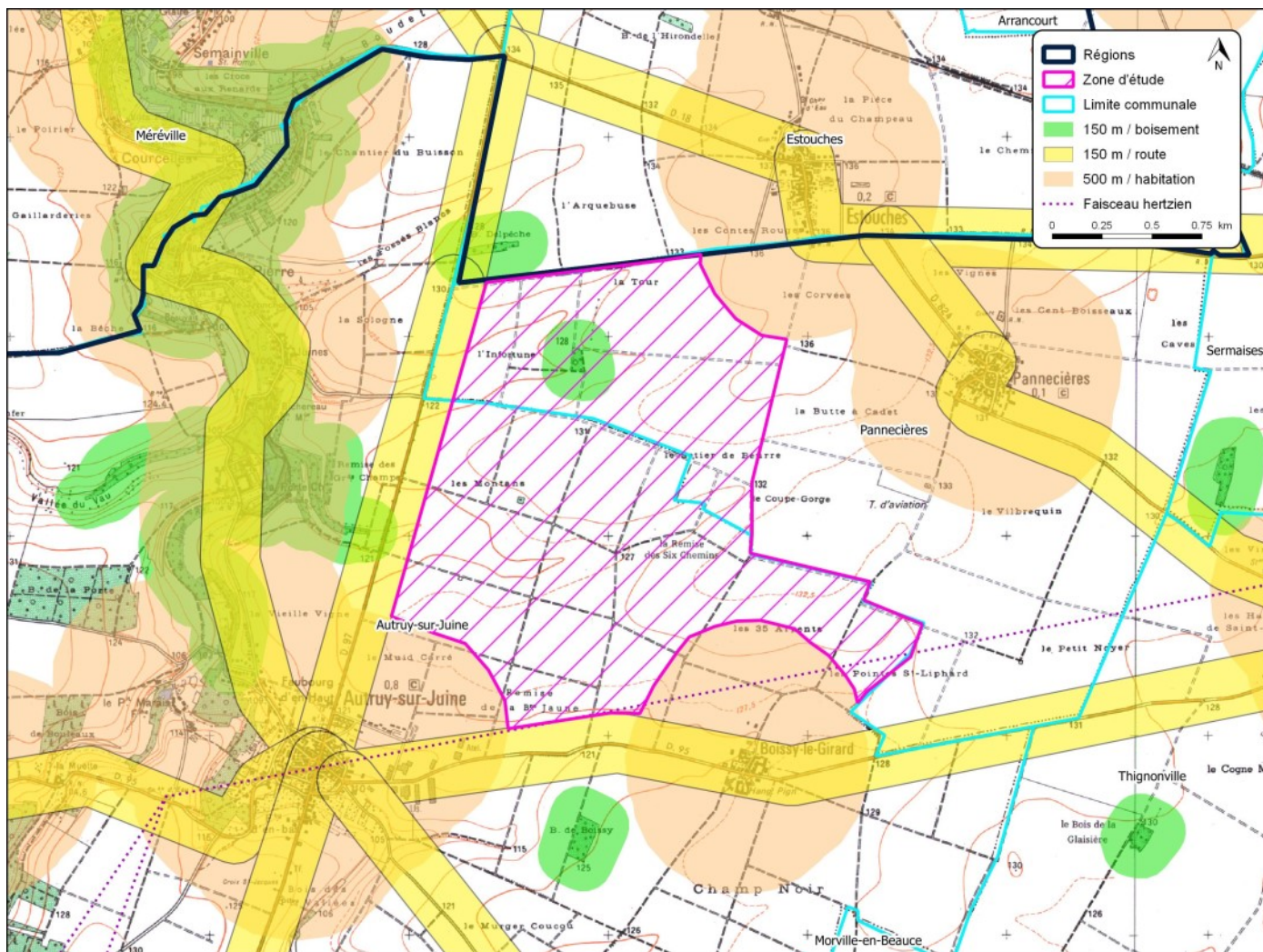




## LE PROJET ÉOLIEN D'AUTRUY-SUR-JUINE

Après une présentation du projet aux conseillers municipaux début 2017, les élus ont pris position pour définir et initier les études sur la zone de projet (carte ci-contre).

Aujourd'hui, la faisabilité technique du projet est avérée mais le nombre d'éoliennes et les implantations précises ne sauront connues qu'après le résultat des expertises.



## LES ETAPES DU PROJET ÉOLIEN

2017/2019

2020

2021

2022

Identification  
du site

Présentation du  
projet au conseil  
municipal des deux  
communes

Consultation des  
administrations  
  
Rencontre avec les  
propriétaires fonciers et  
exploitants agricoles

Lancement des  
expertises

Définition des  
implantations +  
Concertation avec les  
acteurs locaux

Dépôt du dossier  
en Préfecture



## ZOOM SUR LES ETUDES

### UN PROJET INSCRIT DANS LE TEMPS

Pour construire un projet durable, performant d'un point de vue technique et bien intégré à son environnement local, plusieurs études sont mises en place. L'objectif est de comprendre le territoire actuel et de trouver la meilleure implantation possible, afin d'éviter ou réduire au maximum les impacts sur l'environnement. Chaque étude prend du temps. Elles nécessitent souvent plusieurs sorties sur le terrain et parfois des mesures sur plusieurs saisons. Par exemple, les études sur la faune et la flore se déroulent sur une année complète pour identifier toutes les espèces présentes au cours de l'année. Par ailleurs, ces études peuvent donner lieu à des recherches et discussions complémentaires, notamment pour définir des mesures compensatoires et d'accompagnement, rendant le projet encore plus respectueux de son environnement.



#### Étude paysagère :

L'étude paysagère permet d'analyser le paysage et sa capacité à absorber un nouveau projet. L'analyse dure 6 à 8 mois. Les paysagistes recensent également les monuments historiques dans un périmètre de 20 km autour de la zone d'étude. Des photomontages seront réalisés afin d'apprécier l'intégration du parc dans le paysage local.



#### Étude environnementale :

L'étude environnementale dure environ 18 mois. Les experts recensent l'ensemble des espèces et habitats présents sur un périmètre large autour du projet et identifient leur comportement sur un cycle biologique complet, ce qui nous permettra d'optimiser l'implantation des éoliennes, tout en préservant l'activité de ces espèces.



#### Étude acoustique :

L'étude acoustique se déroule en trois étapes. Lors de la campagne de mesures, des microphones sont placés au niveau des habitations les plus proches de la zone de projet afin de déterminer le niveau de bruit actuel. Une fois les modèles et les implantations définis, l'expert acousticien simule numériquement les niveaux sonores que les éoliennes pourraient générer près de ces lieux de vie. Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, il analyse les simulations et définit si nécessaire des mesures de réductions des émissions sonores (bridages). Après la construction du parc, ces mesures seront appliquées et vérifiées par une campagne de réception acoustique.



#### Étude de vent :

L'étude de vent s'établit par la pose du mât de mesure. Il mesurera avec une très grande précision pendant plus d'un an, le profil du vent sur site (vitesse et direction) ainsi que le taux d'humidité de l'air et la température. À l'issue de cette campagne de vent, les données récoltées seront analysées et corrélées aux données long terme des stations Météo France les plus proches afin de définir le modèle d'éoliennes le plus adapté au site.





## L'ÉOLIEN - QUELQUES INFORMATIONS CLÉS :



**QUELLE EST LA DURÉE DE VIE D'UN PARC ÉOLIEN ?**

**Entre 20 et 25 ans.**

Le parc est ensuite démantelé et valorisé ou renouvelé pour une période de 10 ans - c'est ce qu'on appelle le « repowering ». 95 % des éoliennes démantelées partent ensuite en filière de recyclage. L'objectif est de donner une seconde vie aux éoliennes.

**Elles n'ajoutent pas plus de 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour au bruit ambiant**, conformément à la réglementation. Les Installations

Classées pour la Protection de l'Environnement ont en effet l'obligation de prévenir les impacts sur l'environnement et le voisinage. Des mesures sont réalisées pour déterminer l'implantation avec l'impact résiduel minimal. Des améliorations techniques régulières permettent également de réduire le bruit. Par exemple, un système sous forme de peigne (image ci-dessus) est installé au bout des pales pour atténuer le bruit aérodynamique provoqué lorsque les pales fendent l'air en tournant.



**LES ÉOLIENNES FONT-ELLES DU BRUIT ?**



**L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EST INTERMITTENTE, FAUT-IL LA COMPENSER AVEC DES ÉNERGIES FOSSILES ?**

**D'un point de vue national l'énergie éolienne ne varie pas brusquement.** Une production décentralisée permet de capter 48 heures à l'avance différents régimes de vents et ainsi ne pas être soumis à des variations brutales de production. Le gestionnaire du réseau (RTE) est capable d'anticiper la production et ainsi d'ajuster ses différents moyens de production. L'éolien, comme toutes les énergies renouvelables, est prioritaire sur le réseau, ce qui permet, en association avec les autres types d'énergies renouvelables, de compenser l'utilisation d'énergies fossiles.

**Un parc éolien est une entreprise qui s'implante sur le territoire.**

Cela signifie des retombées économiques non négligeables pour la commune, la communauté de communes, le département et la région. Ces nouveaux apports économiques participent à dynamiser le territoire et donc augmenter son attractivité.



**QU'APPORTE L'ÉOLIEN AUX TERRITOIRES D'IMPLANTATION ?**



**QUI PREND EN CHARGE LE DÉMANTÈLEMENT ET COMBIEN ÇA COÛTE ?**

**Une provision est constituée par l'exploitant du parc.**

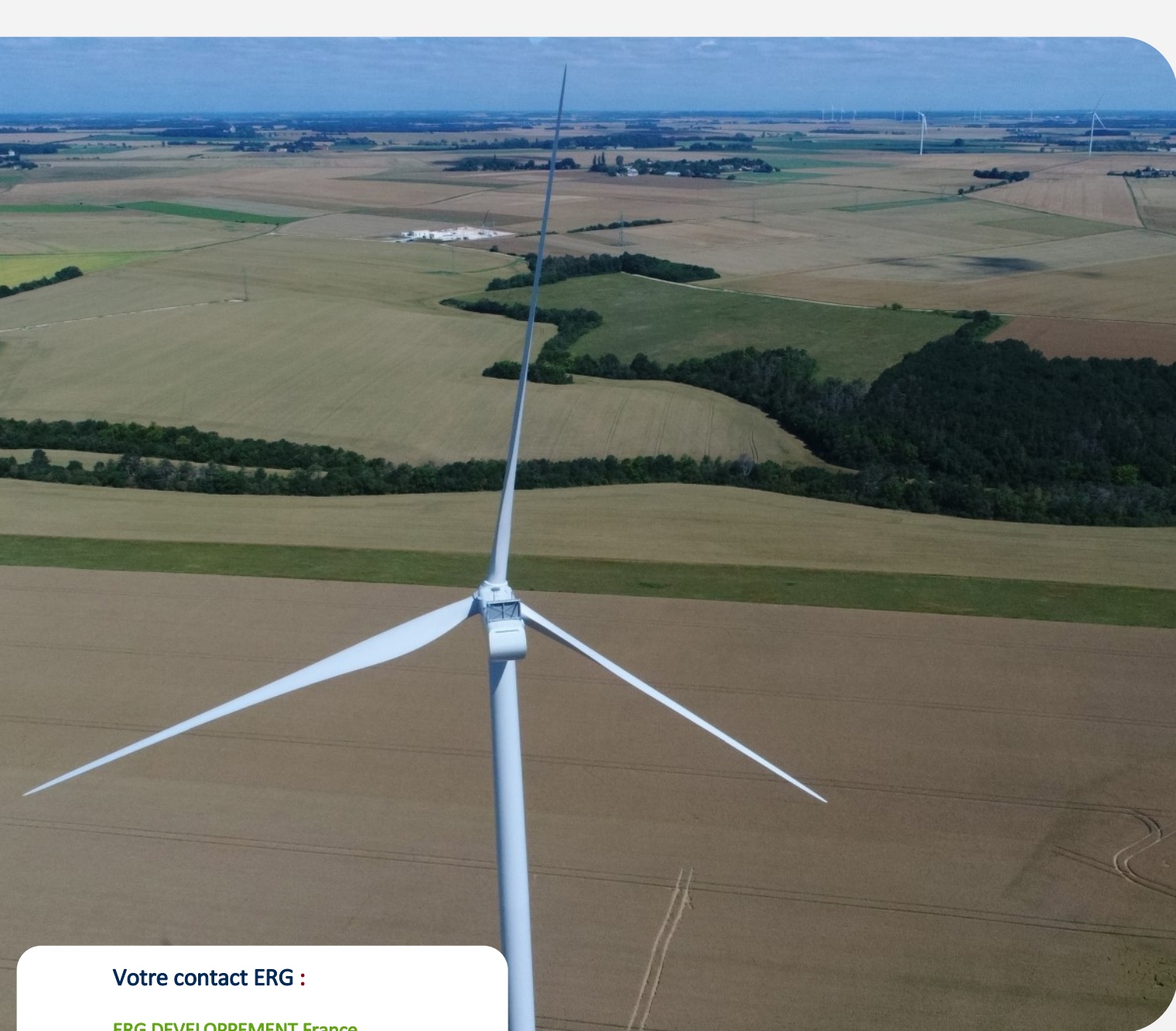
Cette provision est assurée dès le début du projet pour le démantèlement. Celle-ci s'élève à 50 000 € par éolienne, majorée de 10 000 € par MW supplémentaire au-delà de 2 MW. Avec la revalorisation des matériaux issue des éoliennes démantelées dans les filières de recyclage, cette enveloppe est largement suffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses, en témoignent les premières expériences de démantèlement en France.

**L'arrêté du 22 juin 2020** modifie les prescriptions relatives aux installations éoliennes. Entre autres, il introduit l'obligation de démanteler la totalité des fondations.



**LE SAVIEZ-VOUS ?**





**Votre contact ERG :**

**ERG DEVELOPPEMENT France**

**Maxime FLORIOT – Chef de projet**

16 boulevard Montmartre 75009 PARIS

Tél. : 06 82 95 63 83

Email : mfloriot@erg.eu

Retrouvez toutes les informations sur ce projet sur notre page internet dédiée :

[www.ergfrance.fr](http://www.ergfrance.fr) > Onglet *Nos réalisations* > Parc éolien d'Auigny-sur-Juine et Pannecières



EVOLVING ENERGIES

**LE PORTEUR DE PROJET : ERG DEVELOPPEMENT FRANCE**

**Ce projet est porté par la société ERG Développement France qui fait partie du Groupe ERG. Partenaire sur le long terme,** ERG est présent de l'identification d'un site propice à la construction d'un parc éolien jusqu'à son démantèlement/renouvellement. Ce sont aujourd'hui **37 parcs éoliens**, pour une puissance de 398 MW, qui ont été mis en service dans toute la France par les équipes d'ERG. **La société ERG reste l'interlocuteur unique** pour les collectivités locales, propriétaires, exploitants agricoles et riverains durant toute la vie du parc.

**Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site : [www.ergfrance.fr](http://www.ergfrance.fr)**